

## Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

44 Rue des Halles 01320 CHALAMONT snpcc@snpcc.com

# **COVID-19 : Couvre feu et gel des primes d'assurances**



### Couvre feu à 18h00

Couvre feu à 18h00. Comme annoncé par le Premier Ministre Jean CASTEX, le couvre-feu a pris effet dès le samedi 16 janvier à partir de 18h00 et jusqu'à 6h00 du matin.

Cette mesure est prise en application du décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021, publié au JO du 16 janvier 2021.

A compter du 16 janvier 2021, tout déplacement de personne hors de son lieu de résidence est interdit entre 18 heures et 6 heures du matin à l'exception des déplacements pour les motifs suivants, en évitant tout regroupement de personnes :

- 1° Déplacements à destination ou en provenance :
  - a) Du lieu d'exercice ou de recherche d'une activité professionnelle et déplacements professionnels ne pouvant être différés;
  - b) Des établissements ou services d'accueil de mineurs, d'enseignement ou de formation pour adultes ;
  - c) Du lieu d'organisation d'un examen ou d'un concours ;
- 2° Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé ; ...

Lire la suite des motifs



#### Gel des primes : Les assureurs jouent (enfin) le jeu

Gel des primes. Les cotisations d'assurance des TPE et PME fermées administrativement n'augmenteront pas l'année prochaine. Et cette mesure vise toutes les entreprises de moins de 250 salariés contraintes à garder portes closes. Retour sur ce bras de fer entre Bercy et le secteur de l'assurance.

Les commerces sont fermés mais les primes d'assurance continuent d'être dues. A écouter de nombreux commerçants et artisans, les compagnies ne répondraient pas toujours présentes, notamment sur le risque de perte d'exploitation. Bruno LE MAIRE les invitent même souvent à « faire plus ». ...

Lire la suite de l'article

Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter. Pour obtenir les affiches, contactez le secrétariat : snpcc@snpcc.com

Comment se protèger et protèger les autres ?











SNPCC A vos cotes, une conviction, un engagement

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté ministériel du 20 juillet 2017 et pour les métiers que nous représentons

Votre confiance nous est indispensable, adhérez! Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin d'adhésion.





#### Voir la version en ligne

Cet email a été envoyé à { { contact.EMAIL } }.

Ne pas répondre à cet email, cette boite n'est pas relevée.
Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet,
et notre partie "contact", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes
inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le Conseil d'Administration du SNPCC
Se désinscrire

© www.snpcc.com 2021 all rights reserved.

